

bliées par l'Unesco dans sa première série d'études *La question raciale devant la science moderne*. À la différence de l'ouvrage français cependant, il n'inclut pas les deux études, "Le peuple de la terre promise" par Harry L. Shapiro et "Relations raciales et santé mentale" par Marie Jahoda, non plus que les textes qui constituaient l'Appendice du volume français. Les chapitres ne sont pas groupés en sections et sont présentés selon un ordre différent de celui de l'ouvrage français. Un avant-propos de deux pages rappelle l'importance tragique du racisme à notre époque et justifie l'initiative de l'Unesco (voir *supra*).

JEAN-C. FALARDEAU,

Département de Sociologie et d'Anthropologie,  
Université Laval, Québec.

\*

\* \* \*

*Race Relations and Mental Health, (The Race question in Modern Science)*. Marie JAHODA. UNESCO, Published in 1960 by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, Place de Fontenoy, Paris, 7e, Printed by Ceuterick, Louvain (Belgium), 48 p.

Cette brève monographie, par l'ex-directrice du Centre de recherches en relations humaines de l'Université de New York continue la série d'études consacrées par l'Unesco à "La question raciale devant la science moderne" (voir *supra*). L'objectif de cette étude est suffisamment indiqué par les sous-titres de ses quatre sections: "The psychological function of prejudice; The psychogenetic origin of prejudice; Prejudice and mental health; Is prejudice inevitable?" Ces sections sont précédées d'une Introduction par l'auteur et complétées par une judicieuse bibliographie.

L'auteur fonde son analyse des manifestations de l'antagonisme racial et de la genèse des préjugés sur la théorie psychanalytique de la personnalité. Une telle utilisation, affirme-t-elle, est légitime si l'on peut établir que l'antagonisme racial n'est pas basé sur un jugement rationnel. Or, tel est bien le cas. Le stéréotype par lequel s'exprime le préjugé reflète une attitude "irrationnelle". Celle-ci impute certains traits péjoratifs à tous les membres de tel ou tel groupe en dehors du groupe d'appartenance de l'individu et elle n'est pas fondée sur une juste inférence de la réalité. Dans le préjugé, l'individu trouve une justification pseudo-rationnelle qui satisfait un inconscient besoin d'agression. Le préjugé ne peut pas être réfuté par une évidence objective. Il remplit la fonction d'un mécanisme de défense par lequel l'individu se garantit contre un conflit profond et inavoué. Plusieurs des monographies de l'ouvrage déjà classique *The Authoritarian Personality* aident à comprendre la psycho-genèse du préjugé. Celui-ci se retrouve en effet comme trait caractéristique d'un type de personnalité: l'individu incertain de son statut, de sa valeur, de sa propre identité. On a constaté une fréquence du préjugé chez ceux qui ont expérimenté de

brusques changements de statut social. L'individu qui n'a pas ou qui n'a plus une claire image de lui-même se cramponne avec force, pour conserver une sécurité relative, aux éléments conventionnels de stabilité que lui offre son milieu social immédiat: marques de statut, normes, valeurs jugements tout faits. La "personne autoritaire" a tendance à se soumettre sans critique aux cadres formels d'autorité; à condamner, à rejeter, et à punir qui-conque déroge aux normes reconnues; à se préoccuper indûment du comportement sexuel du prochain. C'est aussi le profit psychologique habituel de ceux qui manifestent des attitudes d'antagonisme racial. Ils ont besoin, pour acquérir un certain sens de leur identité, de percevoir le reste du monde en blanc et en noir: des catégories nettes et définitives les protègent contre toute perplexité au sujet d'eux-mêmes et contre tout sentiment d'in-fériorité par rapport aux "autres".

Est-ce à dire que le préjugé est signe de maladie mentale? Un grand nombre de malades mentaux, au contraire, ne sont-ils pas exempts de préjugés raciaux? L'auteur, pour surmonter ce dilemme, propose de définir la santé mentale de façon positive en l'étayant sur six traits caractérielis. Dans cette perspective, l'opposé de santé mentale n'est pas la maladie mentale mais simplement l'absence de santé mentale. Des enquêtes auprès de collégiens américains ont dégagé une forte corrélation entre l'existence de préjugés et l'absence de santé mentale; de même, les observations de W.R. Morrow auprès de prisonniers et de criminels. Si le préjugé est l'évidence d'une faible santé mentale, quels sont donc les moyens de l'enrayer ou de l'éradiquer? L'auteur, à ce sujet, est prudente jusqu'au scepticisme. Il n'est pas question de psychanalyser tous ceux qui souffrent de préjugés, c'est-à-dire d'insécurité latente, pas plus que de modifier la structure globale d'une société qui répartit les groupes ethniques à des niveaux différentiels de statut et de pouvoir. Il est cependant possible d'attaquer et de briser le lien qui rattache ces deux phénomènes. Les tentatives de lutte contre l'antagonisme racial ne seront réalistes qu'à cette condition. Qu'il s'agisse de vastes campagnes faisant appel à l'intelligence et au sens moral des populations ou qu'il s'agisse d'expériences limitées provoquant systématiquement la symbiose entre membres de groupes ethniques différents, le succès relatif de l'élimination du préjugé dépendra d'une vision psycho-dynamique de la vie sociale. Comme, en définitive, l'individu préjugé a tendance à se conformer aux prescriptions sanctionnées par son milieu, il y a, semble-t-il, beaucoup à attendre des lois et des règlements visant à défendre les manifestations du préjugé...

La théorie psychanalytique est incontestablement féconde au point de vue clinique. Mais tout au cours de cette monographie, le lecteur se pose encore une fois la question familiale: jusqu'à quel point est-elle satisfaisante comme système général d'explication des conduites humaines et, en particulier, de la formation des attitudes? Rendre compte du préjugé comme d'un mécanisme utilisé par l'individu pour camoufler une angoisse latente ne fait que déplacer la question: d'où viennent, comment s'élaborent, comment se perpétuent ou se transforment, dans un groupe, les préjugés vis-à-vis les

autres groupes que l'individu absorbe, enfant, avec la culture de ce groupe et qu'il continue, adulte, à trouver à sa portée pour toutes sortes d'usages définis collectivement? A la différence des autres formes d'antagonisme, l'acte d'agression raciale est justifié par son auteur comme une punition non pas de ce qu'a *fait* celui contre lequel l'acte est dirigé mais de ce qu'il est. Aussi bien, un tel acte est rarement purement individuel, même si son auteur est unique: il a des admirateurs sinon des envieux; il a des complices manifestes ou tacites; il a des sympathisants pour qui cet acte est la réalisation d'une attitude que, seules, les impérieuses prescriptions de la loi ou du contrôle social les a retenus de pousser jusqu'à ses conclusions ultimes au cours de leur propre existence. Seule une théorie psychologique axée sur des définitions sociologiques de l'individu et du processus de社会化 est en mesure d'expliquer culturellement les attitudes d'un "nous" et des sous-groupes qui le constituent.

JEAN-C. FALARDEAU,  
*Département de Sociologie et d'Anthropologie,*  
*Université Laval, Québec.*

\*

\* \* \*

*La racisme devant la science*, UNESCO, Publié en 1960 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Place de Fontenoy, Paris, 7<sup>e</sup>, Imprimé par Georges Thone, Liège (Belgique), 544 p.

A la suite d'une recommandation du Conseil économique et social des Nations Unies, la IV<sup>e</sup> Conférence générale de l'Unesco avait chargé le Directeur général de l'organisation "de rechercher et de rassembler les données scientifiques concernant les questions de race; de diffuser largement les données scientifiques ainsi réunies". En s'acquittant de cette tâche, l'Unesco a rempli l'un de ses mandats spécifiques les plus impérieux. "Les guerres, lit-on dans le préambule bien connu de l'Acte constitutif de l'Unesco, commencent dans l'esprit des hommes". "La grande et terrible guerre qui vient de finir, lit-on encore, a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes". Pour donner suite au vœu de la IV<sup>e</sup> Conférence, le Département des sciences sociales de l'Unesco convoquait à Paris, en décembre 1949, un comité d'anthropologues, de psychologues et de sociologues dont la tâche était de définir le concept de race et d'exposer en termes précis l'état actuel des connaissances sur les différences raciales. Les conclusions de ce colloque furent résumées dans une déclaration publiée par l'Unesco en juillet 1950. Un second colloque analogue, en juin 1951, tenta de rectifier une carence du premier en groupant davantage des savants représentant l'anthropologie physique et la génétique humaine. Il donna lieu à une nouvelle série de propositions qui, après avoir été soumises aux critiques d'un grand nombre de spécialistes, fut elle-même